



## ARRÊTÉ

N° 2025 – 015 du 10 mars 2025 autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire du 3ème groupe à l'occasion d'un vide dressing

MARC LUCCHINI MAIRE

Le Maire de la commune d'Illange,

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 3321-1, L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4
- VU l'arrêté préfectoral n°2011-DLP/1-498 du 6 décembre 2011 relatif à la police des débits de boissons et des restaurants dans le département de la Moselle ;
- VU la demande présentée par Mme Astrid FLOQUET, Présidente de l'Association GYM Volontaire et Yoga d'Illange en vue de l'ouverture d'un débit de boissons temporaire du 3ème groupe, le dimanche 23 mars 2025 de 9 h à 17 h au gymnase rue du centre commercial à Illange, à l'occasion d'un vide dressing
- CONSIDERANT que le pétitionnaire n'a bénéficié d'aucune autorisation délivrée par l'autorité municipale et que l'endroit précisé n'est pas situé dans un périmètre protégé;

## ARRÊTE

- <u>Article 1</u>: En application des dispositions du code de la santé publique susvisées, Mme Astrid FLOQUET, présidente de l'Association GYM Volontaire et Yoga d'Illange est autorisée à exploiter un débit de boissons temporaire du 3<sup>ème</sup> groupe pour un vide dressing
  - dimanche 23 mars 2025 de 9 h à 17 h, gymnase d'Illange
- <u>Article 2</u>: M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme la Commandante des brigades de gendarmerie Guénange-Metzervisse
- Mme Astrid FLOQUET, présidente de l'Association GYM Volontaire
- MM. les Chefs de Centre d'Illange et Yutz

Le présent arrêté 2025-015 a été publié le 10 mars 2025 Illange, le 10 mars 2025

Le Maire

Mairie d'Illange: 2, rue de la Moselle 💌 57970 Illange 🍨 🕾 03 82 56 24 57 🍨 Fax 03 82 51 de mail: mairie.illange@wanadoo.fr